

Associations : demande de subvention

La Ville de Mehun-sur-Yèvre soutient activement le dynamisme associatif local.

Les associations oeuvrant dans les domaines : social, sportif, éducatif, culturel ou auprès des jeunes peuvent bénéficier de subventions accordées par la commune après examen d'un dossier dûment rempli.

Le Conseil Municipal, après délibération, accorde ou non la subvention à l'association demandeuse.

Les formulaires de ce dossier à remplir sont à retirer en mairie auprès du service des associations ou à télécharger ci-dessous.

Date limite de dépôt : 15 janvier 2021 pour l'année 2021

[Formulaire commun aux associations](#)

À télécharger

[Règlement d'attribution des subventions](#) (.pdf - 3.02 Mo)

[Formulaire complémentaire pour les associations sportives](#) (.pdf - 648.52 Ko)

[Notice pour remplir la demande](#) (.pdf - 1.42 Mo)

Contact

Mairie - service associations

Place Jean Manceau 18500 Mehun-sur-Yèvre

Tél. : 02 48 57 00 49

Mail : pascal [dot] bernard@ville-mehun-sur-yevre [dot] fr

rgba(255,255,255,1)

Pour les nouvelles associations ou lors d'un changement (administratif, bureau...)

[Questionnaire](#) (.pdf - 225.24 Ko)

rgba(255,255,255,1)